

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 1/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Peinture en zinc

UFI: N5MT-NA1N-F42N-KQQY

Code du produit: 2362979

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: Peinture en zinc. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Détails du distributeur :

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

Angers - 02 41 48 21 21; Bordeaux - 05 56 96 40 80; Lille - 0800 59 59 59

Lyon - 04 72 11 69 11; Marseille - 04 91 75 25 25; Nancy - 03 83 22 50 50

Paris - 01 40 05 48 48; Toulouse - 05 61 77 74 47

bnpc@chru-nancy.fr

<http://www.centres-antipoison.net/>

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 2/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Catégories de danger	Mentions de danger	
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: **Peinture en zinc**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène;
Hydrocarbures, C9, aromatiques

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Indications complémentaires:

-

Conseils de prudence— généraux:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 3/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Conseils de prudence– prévention:

- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P240** Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241** Utiliser du matériel [électrique, de ventilation, d'éclairage] antidéflagrant.
- P260** Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
- P280** Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence– intervention:

- P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
- P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence– Stockage:

- P403 + P233** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403 + P235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405** Garder sous clef.

Conseils de prudence– Élimination:

- P501** Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Indication de danger détectable au toucher: nécessaires à la distribution au les consommateurs.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

Valeur limite de l'UE pour ce produit (A/i) : 500 g/l (2010)

Ce produit contient un maximum de 500 g/l de COV.

2.3. Autres dangers

La formation d'un mélange vapeur/air explosif est possible.

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 4/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique: Mélanges des substances suivantes et de substances non dangereuses.

Composants dangereux

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Catégories de danger	Mentions de danger	Quantité en %
Poudre de zinc (stabilisé) Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467174-37	231-175-3	7440-66-6	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 (M=1) H410 (M=1)	<25
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32	905-588-0	-	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Acute Tox. 4 STOT SE 3 STOT RE 2	H226 H304 H312 H315 H319 H332 H335 H373	10 - 25
Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro d'enregistrement REACH: 01-21194555851-35	918-668-5	128601-23-0	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H226 H304 H335 H336 H411	≥10 - <25
Poudre (stabilisée) d'aluminium Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529243-45	231-072-3	7429-90-5	Water-react. 2 Flam. Sol. 1	H228 H261	2.5 - 10
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486659-16	265-150-3	64742-48-9	Asp. Tox. 1 (Note P)	H304	2.5 - 10

Note P: La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état convulsif.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 5/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Inhalation: Le blessé doit être posé au repos à l'air fraîche. En cas de malaise, appeler le médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si cela est facile à faire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter rapidement un médecin. En cas de vomissements spontanés, gardez la tête basse pour éviter le risque d'aspiration dans les poumons.

La protection de premiers secours: Aucune spécification individuelle

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut produire une réaction allergique.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas nécessaire. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux: le produit n'est pas combustible.

Le dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures peuvent apparaître en cas de combustion incomplète.

5.3. Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial:

Conformément aux mesures de lutte contre l'incendie en vigueur. Appareil de respiration.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 6/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Plus d'informations:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir le contenant.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. A récupérer séparément.

Les eaux d'extinction polluées et les résidus de combustion sont à éliminer conformément aux règlements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.

Le matériau renversé présente un risque de glisser.

Une ventilation suffisante doit être assurée.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêcher toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations.

Avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Une ventilation adéquate doit être assurée. Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées. Récupérer le liquide libre par pompage. Contenir le reste ou de petites quantités avec un matériau absorbant les liquides non combustibles (sable, terre de diatomées, liant acide, liant liquide universel). Placer dans un récipient fermé et correctement étiqueté. Éliminer conformément aux réglementations locales.

La zone contaminée ne doit pas être lavée avec de l'eau ou des détergents aqueux.

Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques et des liquides inflammables.

Une ventilation adéquate doit être assurée.

Tenir à l'écart de la chaleur radiante et des flammes nues.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 7/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail.

Température de conservation: non déterminé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques et des liquides inflammables.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.

Tenir à l'écart des rayons du soleil, de la chaleur directe et des sources d'inflammation.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Température de conservation: protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Peinture en zinc. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail

(Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

Nom de la substance	Numéro CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Notes
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
<i>Xylène, isomères mixtes, purs</i>	1330-20-7	50	221	100	442	Observations: * TMP n°: 4bis, 84 FT n°: 77 Année: 2007
<i>Ethylbenzène</i>	100-41-4	20	88,4	100	442	Observations: * TMP n°: 84 FT n°: 266 Année: 2007
<i>Aluminium (pulvérulent)</i>	7429-90-5	-	5	-	-	FT n°: 306 Année: 1987

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

a) La protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité (EN 166).

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 28. 02. 2023 Page: 8/(15)
(Fabricant) - / 02. 02. 2023 Date de révision: 08. 07. 2024

- b) La protection de la peau
- i. Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
Matériau : caoutchouc fluoré (viton)
Temps de pénétration: >480 min.
Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Le mode d'emploi du fabricant et les conditions d'application doivent être respectés.
- ii. Autres Vêtements de protection.
- c) La protection respiratoire Dans des conditions normales, cette protection n'est pas nécessaire. En cas de dépassement des limites d'exposition, une protection respiratoire avec un filtre à particules est recommandée (filtre de type A2-P2, EN 14387).
- d) La protection contre les risques thermiques Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- a) État physique: liquide visqueux
- b) Couleur: selon la désignation du produit
- c) Odeur: caractéristique
- d) Point de fusion/point de congélation: aucune donnée
- e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 137°C
- f) Inflammabilité: Liquide et vapeurs inflammables.
- g) Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non explosif, mais la formation d'un mélange explosif gaz/vapeur/air est possible.
0,6 V/% / 7,0 V/%
- h) Point d'éclair: 23-27°C
- i) Température d'auto-inflammation: aucune donnée
- j) Température de décomposition: aucune donnée
- k) pH: aucune donnée
- l) Viscosité cinématique: aucune donnée
à 40°C : aucune donnée
à 100°C : aucune donnée

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 9/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

m) Solubilité

Solubilité dans l'eau :

pas ou peu soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants:

aucune donnée

n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):

aucune donnée

o) Pression de vapeur (à 20°C):

210 hPa

p) Densité et/ou densité relative (à 20°C):

1.1-1.7 g/cm³

q) Densité de vapeur relative:

aucune donnée

r) Caractéristiques des particules:

aucune donnée

9.2. Autres informations

Température d'allumage :

450°C

VOC:

max. 500 g/L

Teneur en solvants organiques :

37-42 %

Teneur en solides :

58-63 %

Viscosité dynamique :

2500 - 25000 mPas

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de danger connu.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions d'utilisation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec l'eau (formation d'hydrogène)

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Non connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de produits de décomposition dangereux. Gaz d'échappement dangereux: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 10/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Composants :

Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène (EC: 905-588-0)

Poisson : LC₅₀ 2.6 mg/L 96 h

Daphnia: LC₅₀ 1.0 mg/L 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun connu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun connu.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Effets environnementaux:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Classification des dangers liés à l'eau (Allemagne):

WGK 2 (auto-classification du fabricant)

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Date de révision: 08. 07. 2024

Page: 11/(15)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 01 11*

Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 10*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 (code de classification: F1)
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	dangereux pour l'environnement
Polluant marin	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Quantité limitée / Quantité exceptée:	5l / E1
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E
EmS:	F-E, S-E
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	n'est pas applicable

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 12/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Transport par eau:

Transport fluvial/ transport maritime ADN/IMDG: Ne s'applique pas au produit.

Transport aérien :

ICAO / IATA: Ne s'applique pas au produit.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégorie Seveso : P5.c, E2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inapproprié ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3	H226	test du point d'éclair
Skin Irrit. 2	H315	calculée
Eye Irrit. 2	H319	calculée
STOT SE 3	H335	calculée
STOT RE 2	H373	calculée
Aquatic Chronic 2	H411	calculée

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 13/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 2
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 2

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 14/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ATE	Acute Toxicity Estimate
BCF	Bioconcentration Factor
BOD	Biological Oxygen Demand
Bw	Body Weight
C&L	Classification and Labelling
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Packaging
CMR	Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction
COD	Chemical Oxygen Demand
CSA	Chemical Safety Assessment
CSR	Chemical Safety Report
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ECHA	European Chemicals Agency
Ec _x	Effective Concentration x%
Ed _x	Effective Dose x%
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
ErC ₅₀	EC ₅₀ in terms of reduction of growth rate;
ES	Exposure Scenario
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
LC _x	Lethal Concentration x%
LD _x	Lethal Dose x%
LOAEC	Lowest Observed Adverse Effect Concentration
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration
LOEL	Lowest Observed Effect Level
NOEC	No observed effect concentration
NOEL	No observed effect level
NLP	No-Longer Polymer
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development
PBT	Persistent Bioaccumulative and Toxic
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC	Substance of Very High Concern
UVCB	substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials
VOC	Volatile organic compounds
vPvB	Very Persistent and very Bio-accumulative

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023

Page: 15/(15)

Date de révision: 08. 07. 2024

Révision:

Rubrique	L'objet de changement	Date	Numéro de version
2.2.	Éléments d'étiquetage	08. 07. 2024	2
3.2.	Composition/informations sur les ingrédients		
8.1	Paramètres de contrôle		
9.	Propriétés physiques et chimiques		
10.	Stabilité et réactivité		
1-16.	Autres corrections		